



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-006

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ETAIENT PRESENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

**POUVOIRS :** Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

**EXCUSEE :** Mme GALLO Anne

**ABSENTS :** M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BONNEAU Michel

## AVENANTS ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF 71 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5<sup>ème</sup> Adjointe, explique au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (CAF71) contribue au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Cela se traduit par un soutien financier qui nécessite un suivi du bon emploi des aides et une évaluation de la pertinence des actions développées au regard des besoins.

Cet engagement réciproque est formalisé par une convention d'objectifs et de financement pour chacune des activités.

Jusqu'à présent, ces conventions étaient signées entre le CCAS de Torcy et la CAF71. Depuis le 01 janvier 2023, en raison du transfert de compétences du CCAS à la Ville, il convient d'établir des avenants ou des nouvelles conventions entre la Ville de Torcy et la CAF71.

Les conventions concernées sont :

- Accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et accueils ados,
- Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP),
- Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) pour le multi accueil et la micro crèche,
- Centre social (animation globale et animation collective familles)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant le transfert de compétences acté par la délibération D2022-063

Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, et sur sa proposition ;



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-006

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Torcy à signer les conventions ou avenants susvisés.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... **02 MARS 2023** .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..**02 MARS 2023**.....  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**